



MLP

DECISION N°191

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

SPECTACLE CULTUREL ECOLES MATERNELLES

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la municipalité de Pompey offre chaque année au printemps un spectacle aux élèves des écoles maternelles de Pompey (cycle 1),

Vu la proposition du THEATRE EN KIT en date du 14 février 2023,

Le Maire,

DECIDE

- **de signer** avec le THEATRE EN KIT dont le siège est situé 1 rue Lamartine à 54510 TOMBLAINE, représentée par Thomas FLURY, président, un contrat ayant pour but la production au centre socioculturel de Pompey le **VENDREDI 26 MAI 2023**, de deux représentations du spectacle intitulé « Les 3 petits cochons » à 10h15 et 14h15 pour les élèves des 7 classes des écoles maternelles de Pompey.

La participation de la commune, fixée à 2215 € TTC frais de déplacement inclus, sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

Pompey, le 16 février 2023



Le Maire,

Laurent TROGRILIC

Publié par voie électronique le 17/2/23
Transmis à la Préfecture le 17/2/23